

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CE298

présenté par

M. Meizonnet, M. Amblard, M. de Lépinau, Mme Engrand, M. Tivoli, M. Rivière, M. Weber,
M. Patrice Martin, M. Le Bourgeois, M. Loubet, Mme Grangier, Mme Lavalette, Mme Laporte,
M. Falcon, M. Gabarron et M. Golliot

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.